

Enquête ZEC les marais Coupvray-Esbly.

Contribution de Gérard Barbier 15 novembre 2022

Madame la Commissaire Enquêtrice.

Je me permets de vous communiquer les observations et avis élaborés à l'étude de cette enquête.

Sur l'enquête : celle-ci se déroule sur seulement 22 jours à partir du 26 octobre, elle comprend donc une longue période de possibilité d'absence des habitants pour la Toussaint, et comme je le mentionnerai ci-dessous sa compréhension est difficile, de plus des documents sont très anciens, des plans non à jour, des informations absentes, ou illisibles même sur la version papier en mairie (consultée à Esbly). C'est donc par lecture sur le site préfecture que j'ai pu le consulter avec le plus de temps.

Sur l'information, la publicité, il faut une certaine fréquence de consultation des sites mairie ou val-d'Europe (je ne parle pas du site des avis préfecture!) pour y avoir accès. Quant aux panneaux qui sont à l'entrée du marais au fond du parking (désormais clos photo pièce 1), ou par la rue des Marais \* moins fréquentée du fait de son barrage par la consolidation du pont SNCF. Probablement un avis dans des journaux que peu de gens lisent ! Il aurait été convenable d'aviser chaque riverain, et afficher à l'entrée des rues du secteur impacté.

\* Je précise rue DES Marais ce qui semble exacte et plus audible pour les habitants.

Le dossier est complexe à aborder, la liste des documents est, par les seuls titres peu explicite (sans référence). L'accès général sur un smartphone doit être un calvaire. Il m'a fallu charger les 88 mo de données pour mieux les lire. (capture affichage en pièce 2) On retient un rapport titré note de présentation non technique (22 pages), le dossier proprement dit (DDAE ? 385 Pages) et des avis (qui ne figuraient pas dans les documents proposés à la consultation à Esbly).

Ces deux documents sont datés mai 2022, ils se présentent avec une couverture illustrée d'un vague espace marécageux encombré au premier plan d'arbres coupés et au fond d'un taillis cachant au lointain le coteau boisé avec les maisons sur la droite. Il n'y a pas la légende ni la date mais on retrouve de telles vues à l'intérieur du document principal. Si c'est un tel aspect qui a été présenté dans la soumission au cas par cas (avec la sélection du seul périmètre du marais et d'une affectation d'utilité de gestion de crue) on peut comprendre la décision du Préfet de Région de dispense d'étude d'impact, mais celle-ci étant assortie de la réserve «*au regard de l'ensemble des éléments fournis par le maître d'ouvrage et des connaissances disponibles à ce stade* » on se permettra ci-après de demander son réexamen. Car si l'enjeu est bien les IOTA du marais, il est surtout de gérer le pluvial du Bassin Versant nord.

C'est le document non technique (qui doit s'adresser à tous) que nous examinons en premier afin de « comprendre » .

Il est cependant déjà surprenant de constater que les pages sont titrées « Étude d'incidence environnementale – aménagement d'une zone humide.

Avec en page 2 (d'une sorte de A3 en lecture horizontale ) une Table des Matières.

Le préambule précise : « présentation , R.181-13 « afin de le rendre plus accessible au public » ... ce n'est pas vraiment ce qu'il ressort de sa lecture puisque ce n'est qu'à la page 21 (soit la 42 eme page A4 et dernière qu'on trouve la figure 10 « Intention de projet du marais de Coupvray-Esbly. ». Avant il aura fallu parcourir un long texte expliquant difficilement que le ru ne circule plus puisqu'il est interrompu au niveau du canal et qu'il s'agit principalement de grouper et retenir dans un bassin de 14,6ha à réguler, (alors que la limite de zone « ennoyée » est déclarée de 8,9ha dans le cas par cas) afin de ne pas inonder Esbly traversée par un busage trop étroit, les ruissellements du coteau

nord (un bassin versant estimé d'une superficie globale de 96,7 ha. ) (§2 « objet du dossier » p3 gauche).

Sur le plan de situation la zone d'étude précise bien le périmètre concerné par les marais, mais donc pas d'étude du bassin versant qui l'alimente. De plus, malgré l'importance des niveaux dans cette situation de forte déclivité il n'y a pas de schéma de coupe des terrains (depuis le nord du bassin versant, la traversée du marais et la situation des cotes de niveau tels que actuelle / cote occurrence 30 ans / cote occurrence 100 ans. (coupe nord-sud et coupe est-ouest).

La confusion apportée par l'usage de vocabulaire technique (comme *caricaie*, *megaphorbiaie eutrophile*, ,, sans dictionnaire, qui vient de l'origine des pages « étude d'incidence ») ou de désignations mutantes : parfois amont, l'aulnoy est aussi appelé sud, comme les prés devient aval ou nord, à chaque lecture ou légende de carte il faut se poser la question. La carte p8 de modélisation occurrence 30 ans ne peut qu'inquiéter des riverains qui envisagent leurs maisons recouvertes par un bassin « volontairement en rétention ». Il aurait été intéressant de simuler ce que représenterait une « crue » de 100 ans. Sur ce plan ne figure pas la sente de l'aulnoye ni la passerelle, ce fond de plan date de quand ? Figurent les 3 passages voûtés sous le talus SNCF, ru au centre, drains-sangsues sud et nord qui existaient avant la plantation et surtout l'exploitation de la peupleraie décrits au §6,3.

Au §8 p14 gauche, « étude d'incidence – état initial », il est fait une tentative d'historique, il en sera de même sur quelques descriptions dans le dossier détaillé, mais il est regrettable qu'une vraie étude historique n'ait pas été réalisée et produite en présentation. Cela afin de ne pas paraître étranger dans les recommandations par des approximations douteuses aux yeux des habitants riverains, mais surtout pour présenter le véritable objectif: éviter les flux sur Esbly (mentionné en considérant principal dans la décision « cas par cas » p 190).

L'aménagement de l'ensemble du Marais de Coupvray a été souhaité depuis longtemps, la première coupe des peupliers dans les années 90 avait accompagné des négociations entraînant une réduction des nouvelles constructions pourtant permises dans le POS d'époque, ainsi que l'aménagement de la sente en continuité de la passerelle et l'amenée de pluvial dans ce passage. (Le siphon avait été obstrué une seconde fois afin de préserver Esbly). (cette sente est d'ailleurs reprise en « platelage bois » page 166 du dossier détaillé).

Je doute que les peupliers aient un rôle important dans le bruit des circulations ferroviaire, mais la situation en fond de vallée, répercute aussi les bruits même ceux du plateau désormais plus circulant et les activités Disney sont perçus. (Diffusion en cloche) il serait intéressant d'avoir une position sur cette hypothèse voire une mesure des bruits et des propositions de mesures de prévention.

Par contre le ton de la présentation de « l'insertion paysagère » page 22 gauche évoquant itinérance et de « circulation de badauds » dans les aménagements prévus, ne peut qu'être ressentie comme une menace pour la tranquillité dans un contexte d'expansion touristique déjà trop pesante.

A la suite de cette lecture du document «le plus abordable (non technique » il reste des interrogations auxquelles la lecture des explications détaillées du dossier principal devrait répondre.

Malheureusement ici encore , dès la lecture de la table des matières une logique de lecture ne semble pas en rendre l'étude aisée.

L'avertissement en tête de page 19 gauche semble s'adresser non à l'enquête mais au maître d'ouvrage (VEA -mairies). En terminant par la nécessité de réactualiser une étude (celle de 1995) dans le futur, évoque la nécessité d'une vision globale – en particulier les arrivées d'eaux pluviales urbaines lui parvenant). Or ces arrivées si leur surface est mesurée, elles sont peu analysées dans le présent dossier, même si elles sont décrites page 18 sans référence aux règles de constructions qui les ont guidées, les études Piézo de 2011 sont dérisoires et négligées, voire semblent contesté dans

leur report.

*« Actuellement, les eaux pluviales des bassins versants urbanisés d'Esblly et de Coupvray sont collectés de deux manières différentes :*

*- certains logements, non raccordés au réseau EP public des voiries, ont mis en place des puisards afin d'infiltrer les eaux pluviales de leur terrain ; cependant ce système d'infiltration peut atteindre ses limites surtout lors d'occurrences pluvieuses rares soient par leur intensité (les sous-sols s'avérant alors incapables d'infiltrer les quantités d'eau précipitées) ou bien par leur durée (épisodes pluvieux longs ou répétés saturant les sols devenant incapables d'absorber tout surplus d'eau),*

*- les eaux sont recueillies par les réseaux publics situés sous les voiries soit de manière gravitaire soit par relevage des eaux des parcelles privées via un pompage. Les canalisations situées sous les voiries déversent leurs eaux soit dans le canal de Meaux à Chalifert ou bien dans les marais de Coupvray.*

*Dans les deux cas de collecte évoqué ci-dessous, les eaux pluviales ne sont pas régulées quelles que soient leurs destinations. On peut seulement évoquer le rôle d'écrêtement effectué actuellement par le marais capable d'étaler et ralentir les flux d'eau.*

1ere question : avant de traiter la question du stockage se pose la nature des arrivées.

En excluant le passage du ru du sud au nord (!), la montée de nappe alluviale liée à la Marne ou au Grand Morin (inévitables), il reste le ruissellement tant par l'infiltration et la résurgence (Pos, PLU imposaient la gestion du pluvial à la parcelle et seuls quelques lotissements furent raccordés au réseau de voirie), que par le rabattement lié aux réseaux de voirie. Voir situation d'ensemble sur plan pièce jointe 5.

Par contre la raison évoquée du parking de la gare d'Esblly (F-1 page18) puisque cette zone est imperméabilisée depuis la base chantier de l'exploration pétrolière avant 1970, la modernisation récente ne change rien.

La connaissance des historiques (liste des « accidents » fréquence des pluies rares ou exceptionnelles, de la raison des coupures de périmètres des sous-bassins versant, de la limitation du bassin versant « nord canal » lui-même et de la raison de ces choix puis-qu'aucune étude d'impact n'a été menée de tout temps sur le nord canal y compris dans la zone ouest rattachée artificiellement au bassin sud canal non étudiée dans l'étude environnementale de 2007 (AP de 2008). Pièce jointe 4 : annotée ainsi : les zones cerclées vertes (1,2,3,4) indiquent les surfaces manquantes mais de niveau plus élevée (le PZ 10 est situé déjà ngf 117) qui alimentent les réseaux inférieurs. Les cercles roses indiquent des espaces non équipés plus réceptifs car de cotes inférieures (6 et ouest dont écoles qui ne peuvent être rabattues au sud canal) PZ4 ngf 48,90 lieu de rejet sur-verse dans le canal cette zone fait l'objet d'inondation régulière avec reflux dans les EU. Le cercle 5 signale un boisement qui est en dehors du périmètre d'intervention et son devenir n'est pas établi, de même les espaces agricoles entre bassin et silo dont une partie a fait l'objet de remblaiement ne sont plus en culture, une précision serait utile. Les PZ sont notés dans l'annexe 1 page 271.

A ce titre l'analyse des études antérieures apporte quelques sources d'information et explications, P145 et suivantes : étude Safège de 1991 heureusement sans suite, étude Sauveterre 95 répondant aux inondations de 1994, on peut y ajouter l'annexe du rapport « indiqué « provisoire » (annexe 11 page 229) de l'étude de sol EN OM FRA « Avant projet G12 » de 2011 qui a peut-être servi à l'établissement des réseaux de voirie 2012-2013 (plan qui n'est pas remis ni avec avis du gestionnaire SAUR). Ce sont ces relevés piézométriques qui sont les seuls repris au final (page 174) avec toutes les réserves faites sur la qualité et le rapprochement des mesures effectuées en Août 2011 qu'apportent-elles ? Le suivi n'ayant pas eu lieu ? Et les réserves du cabinet sont claires, d'autant que les G12 ont été abandonnées en 2012. pièce 6

*Nous précisons que notre mission n'intègre pas l'étude géotechnique de projet (mission G2) qui doit être réalisée au stade APD et DCE en étroite collaboration avec l'équipe de Maîtrise d'Œuvre, ni le diagnostic environnemental.*

Aussi en matière de prévention les pompes de relevage individuelles n'apportent que peu de sécurité, les épisodes orageux provoquant fréquemment une coupure d'alimentation. (mentionnées dans présentation).

Une grande partie des photos et schémas sont datés (quand ils le sont) de 2017, cela semble correspondre à une première solution telle qu'on la retrouve citée dans le considérant du cas par cas page 190) dossier qui aurait entraîné l'exigence d'une étude d'impact, il serait intéressant de consulter cette étude donc de la joindre au même titre que les autres. D'après le considérant cela mentionnant une « diguette », ne serait-il pas nécessaire d'évoluer avec des digues si le volume à retenir par un bassin versant mal calculé obligerait à agrandir la capacité de stockage des marais ? Le document semble aussi avoir plutôt servi à la justification des achats de parcelles concernées (puisque les propriétaires sont cités et les délibérations d'acquisition produites) est-ce encore utile dans l'enquête en octobre 2022 ?

L'utilisation du talus SNCF semble un risque alors même que des désordres sont constatés sur le pont, il n'est pas décrit une protection comme un pré-talus (au contraire sur les schémas ce sont bien les pontons voutés existants 11,5,5 page 152 cet entourage est-il tout le long du talus ?)

Le dossier actuel (mai 2022) mentionne comme référence dans les calculs une surface découpée en 4 sous bassins, mais ne considère que les quartiers urbains sans les analyses de regroupement des infiltrations en reprenant des coefficients « types » et des moyennes de pluviométrie que j'ai déjà contestés dans les enquêtes bassin versant sud canal.

F 6.2 P26 les occurrences de pluie rare en référence à la Station de Torcy sur les 20 ans de 1996 à 2016 – je le répète n'y a-t-il pas une météo plus représentative de la boucle de la marne où nous nous situons, et ces années excluent les phénomènes que nous avons connus en 1994, 2018 et récemment 2021 et 2022 qui dans cette enquête de octobre devraient être ajoutés pour l'examen de leur conséquences, qui démontrent que les réseaux pluviaux pris en compte sont insuffisants. Une moyenne sur 20 ans mal placée peut-elle servir pour une période de 30 ans d'occurrence ? Les sols n'étant pas étudiés dans le détail (rappel des limites de EN-OM-FRA 2011) avec de tels variabilités dans les dénivelés les calculs de imperméabilité donc volumes ruisselés sont très approximatifs.

Ces réseaux ne sont pas l'objet de cette enquête mais ils en sont les composants essentiels, indispensables et préalables.

En H 8.2 page 143 réseaux Potable Pluvial : Une référence aux travaux 2013-2014 à l'est ? du projet § En fait rive sud du canal et la coupure du bassin versant nord à l'ouest sous le CD45a est artificielle et n'a pas été démontrée. (voir pièce jointe n4 BV nord annotée)

H 8.2.3 Eaux usées, assurées par SAN/VEA depuis 1988 d'où remplacement station – mais nombreuses sur-verses, remontées et rejet canal. Pas de signalement du PLU qui pour la plupart des zones préconise le traitement EP à la parcelle (puisard ou tranchée drainante),

A propos du suivi et de la gestion (pages 27 à 32) les emplacements des divers détails sont difficiles à situer, sur les vannes sont-elles manuelles à fonctionnement sur place ou télécommandées, y a-t-il

des niveaux et débits avec contrôle télétransmis. Faute de réactivité (nuit, week-end ...) les risques et avantages seraient nettement différents que ceux projetés dans ce travail.

Malgré les insuffisances, auxquelles une prolongation avec rencontre et explications pourrait suffire, il semble qu'une nouvelle enquête précédée une étude de l'ensemble des bassins versants du nord canal soit indispensable.

Avec mes remerciements pour l'attention que vous porterez à cette contribution.  
Gérard Barbier 43, rue de Lesches 77700 Coupvray

Pièce 1 : photo actuelle parking d'Esby au fond voir les affichages pk-1133

Pièce 2 : affichage dossier sur site officiel préfecture :

Pièce 3 map marais et manques annotée

Pièce 4 plan périmètre des BV annoté

Pièce 5 map des rues et espaces

Pièce 6 réserves etude G12 2011